



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 21 septembre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant, monsieur Marc Roy, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, la représentante de la ville d'Hudson, Nicole Durand, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin Dostie, le représentant de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de la municipalité de Saint-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de la municipalité de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac et le maire de de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Sont absents, le préfet, Jean A. Lalonde, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr et le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

16-09-21-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Gisèle Fournier**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin Dostie** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 19 h 41.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

16-09-21-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Gisèle Fournier**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin Dostie** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2016 : ADOPTION**

16-09-21-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 août 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 NOUVELLE EXPOSITION DANS LA SALLE DU CONSEIL ET REVALORISATION DE L'ARBRE DEVANT LE SIÈGE SOCIAL DE LA MRC

Monsieur Jean-Yves Poirier présente la nouvelle et prestigieuse exposition dans la salle du conseil de monsieur Leo Schimansky, peintre et sculpteur de renommée internationale. Monsieur Poirier profite de l'occasion pour mentionner que le projet de revalorisation de l'arbre devant le siège social de la MRC est complété. L'œuvre a été réalisée par les artistes Daniel Gauthier et Sonia Haberstich. Les membres du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) félicitent la MRC pour son initiative et remercient la Ville de Vaudreuil-Dorion pour avoir prêté gracieusement une nacelle aux artistes pour la réalisation de l'œuvre.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

16-09-21-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter la liste MRC 16-09-21.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-09-21, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 FINANCEMENT RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 228 POUR LE PÔLE CIVIQUE - RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du *Code municipal*;

POUR CE MOTIF,

16-09-21-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Nicole Durand** et résolu

que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **mandate** le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal* pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 VENTE DU MOBILIER DE LA MRC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le déménagement des bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le futur pôle civique situé au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion en janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'aménagement et le design intérieur du pôle civique;

CONSIDÉRANT QUE le mobilier de bureau des locaux 27 et 27A du 2555, rue Dutrisac ne peut être adapté aux bureaux du pôle civique en raison des dimensions;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel de propositions pour la vente du mobilier de bureau existant dans les locaux 27 et 27A du 2555, rue Dutrisac selon la liste d'inventaire des actifs et de sa valeur résiduelle.

Proposition adoptée.

6.3.2 ACHAT DE MOBILIER POUR LE PÔLE CIVIQUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le déménagement des bureaux de la MRC et de la cour municipale de Vaudreuil-Soulanges prévu en janvier 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le mobilier du pôle civique;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 18 août 2016;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 20 septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par les membres du comité de sélection et leur recommandation à l'effet d'adjuger le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de nouveau mobilier du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

VU l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 03 419;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Jasmin** et résolu

d'octroyer le contrat à *Librairie Boyer* pour la fourniture, la livraison et l'installation de nouveau mobilier du Pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat et de remettre une copie de l'appel d'offres aux membres du conseil.

Proposition adoptée.

Malgré l'adoption, deux (2) élus questionnent le processus et se disent en désaccord.



6.3.3 NÉGOCIATION BAIL DE LOCATION DU LOCAL BISTRO DU PÔLE CIVIQUE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'usage mixte « public-commercial » du nouveau pôle civique de la MRC;

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du secteur Harwood par la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait évaluer le coût potentiel de location du bistro par la firme Goudreau Poirier;

CONSIDÉRANT les difficultés de rentabilité de petits commerces pour la location de ce type d'espace locatif;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un franchisé pour la location du bistro;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Nicole Durand**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin Dostie** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à la négociation du bail de location du local bistro du pôle civique avec un franchisé selon les besoins de la MRC.

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 RÈGLEMENT 220-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL- SOULANGES : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Marc Roy**, préfet suppléant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement n° 220-1 modifiant le Règlement n° 220 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** ».

Une présentation du projet de règlement est faite par monsieur le préfet suppléant.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

9. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU



11.1.1 PROJET DE CONSERVATION DES SOLS AGRICOLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - BUDGET POUR L'ÉLABORATION DES DIAGNOSTICS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges subit des pertes de sols agricoles de qualité vers les grands cours d'eau tels que le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais, occasionnées par des pratiques agricoles favorisant le drainage rapide des terres et entraînant la sédimentation et l'érosion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques agricoles entraînent un entretien des cours d'eau plus fréquents par la MRC afin d'assurer le bon écoulement des cours d'eau, ce qui a pour effet de hausser les coûts;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet de conservation des sols agricoles est de réaliser des travaux de rétention des sols sur les terres agricoles et d'utiliser les subventions disponibles auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT la mise en place d'un plan de communication, suite à la résolution 16-04-20-11 du conseil du 20 avril 2016 de la MRC, pour mobiliser et sensibiliser les agriculteurs dans le cadre du projet de rétention des sols;

CONSIDÉRANT QUE plus de 40 agriculteurs ont montré leur intérêt à participer à un projet collectif et que la mobilisation se poursuit;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape du projet est de réaliser les diagnostics sur les terres agricoles touchées afin de proposer des actions personnalisées aux agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ rembourse six cents dollars (600 \$) par diagnostic;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ a confirmé six (6) secteurs dans Vaudreuil-Soulanges comme étant des projets collectifs avec les propriétaires intéressés, permettant d'obtenir des subventions de 90 % des coûts des interventions réalisés chez les agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le fonds général de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Aline Guillotte**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser un montant de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$) pris à même le fonds général de la MRC, pour les dépenses reliées au volet diagnostic du projet pilote conservation des sols agricoles pour le développement durable.

Proposition adoptée.

11.1.2 ENTENTE-CADRE CONCERNANT LES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES : RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT QUE, même si la MRC a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* et des articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d'eau, adoptée le 20 septembre 2006, prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre qui est venu à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'entente-cadre à intervenir avec les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

11.1.3 PROJET D'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT NUMÉRO 21 AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE ET LES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE CE BASSIN : ADOPTION

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES FEUILLES D'AUTOMNE 2017 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la mise en place de la collecte des matières organiques par la MRC;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 188 relatif à la déclaration de compétence en matière de gestion des matières résiduelles et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les mieux placées pour s'occuper de la collecte, du transport et de la valorisation des feuilles d'automne pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS) lors d'une rencontre tenue le 13 septembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Nicole Durand**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à déléguer aux municipalités locales la compétence de la MRC relative à la collecte, le transport et la valorisation des feuilles d'automne pour l'année 2017 en valorisant sur un site de compostage externe, ou selon une entente avec les agriculteurs locaux (l'utilisation de sac en papier est obligatoire pour les ententes avec les agriculteurs locaux).

Proposition adoptée.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 RÉOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REJETER LA LOI SUR LES HYDROCARBURES DU PROJET DE LOI 106 : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.



11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION - ACQUISITION DU TERRAIN ADJACENT À L'ÉCOCENTRE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des Plans de gestion des matières résiduelles de la MRC et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT la demande croissante afin de gérer les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) en provenance du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire de la MRC qui devront être également pris en charge;

CONSIDÉRANT l'emplacement stratégique de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion par rapport aux axes routiers;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS) lors d'une rencontre tenue le 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au poste budgétaire 02 454 00 446 pour réaliser une étude;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à :

- **négoier** avec la Ville de Vaudreuil-Dorion l'acquisition d'une portion du terrain portant le lot 3 976 926 et adjacent à l'écocentre, selon les dimensions nécessaires;
- **réaliser** une étude de faisabilité sur l'agrandissement de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion ainsi que les coûts aux fins d'accueillir les petits ICI et optimiser les opérations de l'écocentre.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE : RÈGLEMENTS NUMÉRO 276-8 ET 318-1-2016

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-8 a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 276 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone commerciale C-32 de façon à modifier la note en bas de page relative à la zone C-32;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 318-1-2016 a pour objet d'amender le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 318-2012 afin d'apporter des modifications à l'article 101 relatif aux zones visées par ce règlement;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 276-8 et 318-1-2016 de la municipalité de Pointe-Fortune indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



16-09-21-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que le conseil **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 276-8 et 318-1-2016 de la municipalité de Pointe-Fortune.

Proposition adoptée.

12.1.2 MISE EN VALEUR DU CANAL SOULANGES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table du canal de Soulanges aux fins de rencontrer des gestionnaires de canaux en Europe ainsi que des intervenants en développement économique, touristique et en aménagement du territoire pour le développement d'une vision moderne du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles dans le fonds des politiques et le fonds de développement des territoires;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust**
APPUYÉ PAR : madame **Aline Guillotte** et résolu

d'autoriser les dépenses relatives aux rencontres avec les gestionnaires de trois (3) canaux en Europe ainsi qu'avec les intervenants en développement économique, touristique et en aménagement du territoire pour le développement d'une vision moderne du canal de Soulanges et comprenant les personnes suivantes, soit le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, les quatre (4) maires membres de la Table du canal de Soulanges, soit messieurs Guy Jasmin, maire de la ville de Coteau-du-Lac, Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, Gilles Santerre, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, et madame Denise Godin Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux ainsi que monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉVISION DU 3E SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en cours de révision de son schéma d'aménagement et de développement 3^e génération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, à son assemblée du 17 août dernier, a retenu un processus de validation par les municipalités en vue de l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement 3^e génération à son assemblée du mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT les différents avis ministériels à venir suivant l'adoption du premier projet;

CONSIDÉRANT les négociations à venir avec les différents ministères concernés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'accompagnement à la révision du 3^e schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,



16-09-21-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Aline Guillotte**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « l'accompagnement à la révision du 3^e schéma d'aménagement et de développement » et d'approuver la grille d'analyse de l'appel d'offres.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - PROJET DE LOI NUMÉRO 56 SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 APPEL DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE VAUDREUIL-SOULANGES : ADOPTION

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de se doter d'outils et des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de la Politique de développement social durable (PDSO);

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Table territoriale de développement social durable d'établir un mode de gestion d'un fonds de soutien à la PDSO d'un montant annuel de 100 000 \$ pendant 5 ans, et où les contributions de la MRC seront appariées à celles des promoteurs et de bailleurs de fonds selon le principe d'effet levier;

CONSIDÉRANT QUE l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT) signé avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional visant le soutien à la mobilisation des communautés et la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la communauté de Vaudreuil-Soulanges de tirer profit d'un programme de subvention régionale, sous la forme d'un guichet unique, permettant d'affecter les sommes du FDT et de la PDSO tout en tenant compte des obligations et des contraintes de chacun d'eux;

CONSIDÉRANT la proposition de la Table territoriale de développement social durable quant aux règles de gestion, aux processus de prise de décisions et aux modalités d'affectation des sommes du FDT et de la PDSO à travers un nouveau programme de subvention nommé « Fonds de développement des communautés »;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise le soutien d'initiatives visant en priorité les milieux défavorisés ainsi que les municipalités rurales:

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le programme de subvention pour le développement des communautés (aussi appelé la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie), **d'inciter** la communauté de Vaudreuil-Soulanges à soumettre leurs projets, **de déposer** ces informations sur le site Web de la MRC et **de transmettre** une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à titre informatif.



Proposition adoptée.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

14.1 PROCESSUS DE NOMINATION POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RÉSEAU) : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU);

CONSIDÉRANT le consensus métropolitain qui prévoit quatre (4) sièges pour des représentants élus de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux (2) secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie pour le secteur est de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de messieurs Donat Serres et Claude Haineault pour le secteur ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi*, les municipalités locales des Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures en adoptant une résolution par leur conseil respectif;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'entériner les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU) :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la ville de La Prairie;
- Monsieur Claude Haineault, maire de la ville de Beauharnois;

et, **de demander** aux municipalités de la MRC situées dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) **d'adopter** un projet de résolution proposant les candidatures entérinées par la MRC afin de représenter les municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU).

Proposition adoptée.

15. CULTURE

15.1 ADOPTION DE LA RÉPARTITION FINANCIÈRE TRANSITOIRE DES PROJETS CULTURELS 2016 (TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE CACVS) : APPROBATION

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la CACVS, présente les projets culturels ayant soumis une demande d'aide financière entre le 27 avril 2016 et le 14 septembre 2016. Il mentionne que ces projets ont été analysés à partir de la nouvelle grille et des nouveaux critères d'admissibilité.



CONSIDÉRANT la résolution 16-03-30-08 dans laquelle la MRC transfère l'analyse des demandes de subvention au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS);

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des dossiers est réalisée selon la nouvelle grille et les nouveaux critères d'admissibilité adoptés lors de la séance du 27 avril 2016 et qu'un nouveau processus d'appel de projets sera mis en place en 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations du CACVS quant aux sommes allouées aux différentes demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

16-09-21-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez** et résolu

d'adopter la répartition transitoire des sommes permettant de répondre aux demandes d'aide financière reçues à la MRC entre le 27 avril 2016 et le 14 septembre 2016, tel qu'adopté par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges le 14 septembre 2016.

Le tableau ci-dessous indique la proposition de répartition :

Organisme	Montant recommandé	Projet soumis
Orchestre à Vents du Suroît	5 000 \$	OVS Junior
Ville de Rigaud	3 000 \$	Projet de médiation culturelle : création d'une horloge pour le nouvel hôtel de ville par un artiste et des citoyens
Hudson Food Collective	Inadmissible	Conférence sur le patrimoine des semences
Total	8 000 \$	

Proposition adoptée.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Madame Danie Deschênes souligne que le Centre Notre-Dame-de-Fatima organise à nouveau la soirée Mille et une huîtres et convie ses confrères et consœurs d'y participer le 14 octobre prochain au Centre communautaire Paul-Emile-Lépine, à L'Île-Perrot. Monsieur Peter Schiefke et madame Deschênes coprésideront cette soirée.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.



19. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

16-09-21-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 45.

Proposition adoptée.



MARC ROY
Préfet suppléant



RAYMOND MALO
Directeur général adjoint